

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 31/01/2012**

L'an deux mille douze,

Le trente et un JANVIER à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	14
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise, MM. CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à LALLOUETTE Joël, Mme WINISDOERFFER Inès à M. LECLERE Roland, M. PIERRARD Didier à M. CABART Jean-Claude, Mme AUBRY Christine à Mme BLOT Laura, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe.

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

Affichée le 31/01/2012

OBJET : COMMUNICATIONS : élaboration de plans de ville ou d'agendas
N°12/04

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le contrat d'édition de la Compagnie Générale d'Editions Officielles signé en date du 19/04/2006 relatif à la réalisation de plans de ville ou d'agendas est établi pour trois éditions de périodicité triennale.

Considérant qu'une première édition a été réalisée en 2007 sous forme de plans de ville.

Considérant que la société d'édition s'engage à réaliser gratuitement la publication de plans de ville ou d'agendas, son financement étant assuré par la vente d'espaces publicitaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la réalisation d'agendas par la Société d'édition, la Compagnie Générale d'Editions Officielles.

PRECISE que la société d'édition s'engage à réaliser gratuitement la publication d'agendas, son financement étant assuré par la vente d'espaces publicitaires.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE